

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2018.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île aux Moines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LE BÉRIGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation du conseil municipal : le 18 avril 2018

**Présents** : Philippe LE BÉRIGOT, Joël BOUF, Marie-Paule BELLEGO, Hubert O'NEILL, Martine MARION, Gildas POULOUIN, Laure PEDEZERT-RENAUX, Christine DUFOURMANTELLE, Catherine LE ROUX, Danielle FENEUX, Michèle LE TEXIER,

**Absents excusés** : Régis TALHOUARNE, Christophe TATTEVIN

Régis TALHOUARNE a donné pouvoir à Gildas POULOUIN  
Christophe TATTEVIN a donné pouvoir à Joël BOUF

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 13 avril 2018.

## **AMÉNAGEMENTS DES PLATEFORMES POUR LE TERRAIN MULTISPORTS ET LA PISTE DE SKATE : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE PASSER LES MARCHÉS**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les travaux VRD pour la réalisation de plateformes pour le terrain multisports et la piste de skate qui a été lancée sous forme de procédure adaptée et mise en ligne sur le site de Mégalis le 22 mars 2018 ;

A l'issue de la consultation, 3 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 19 avril 2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu en Mairie de l'Île aux Moines le 19 avril 2018 à 14h00 ;

L'attribution a eu lieu en Mairie le 23 avril 2018 à 8h30 suite à l'analyse des offres faite par Monsieur Franck LE GAVRE maître d'œuvre en charge de l'opération ;

L'entreprise qui a été retenue est la suivante :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1: Terrassements-Voirie-Revêtements de sols-Aménagements paysagers	SAS EUROVIA BRETAGNE	89 536.10 €
TOTAL		89 536.10 €

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, pour un montant global de 89 536.10 € HT (soit 107 443.32 € TTC),
- Signer les éventuels avenants,
- Signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **ÉTUDE PAYSAGÈRE/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement approuvé en conseil municipal le 18 décembre 2017 afin d'être conforme au plan de financement validé en comité de programmation en sollicitant le FNADT à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire présente le plan de financement modifié :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Reconnaissance et analyse paysagère	1 950,00 €	ÉTAT-CPER Volet territorial FNADT	8 200,00 €
Schéma d'intentions	3 062,50 €		
Esquisses détaillées d'aménagement	3 662,50 €	Autofinancement	2 050,00 €
Évaluation des coûts d'objectifs	1 575,00 €		
Total HT	10 250,00 €	Total	10 250,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Monsieur le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal:

- Approuve le plan de financement comme modifié ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **TRAVAUX D'OUVRAGE DE DÉFENSE CONTRE LA MER : PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire précise au conseil qu'un devis d'un montant de 13 950 € HT a été fait pour des travaux de défense contre la Mer.

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du programme : « travaux de défense contre la mer »

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le Plan de Financement suivant ;

Dépenses		Recettes	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	13 950,00 €	Conseil départemental	4885,50 €
Total	13 950,00 €	Autofinancement	9067,50 €
		Total	13 950,00 €

Monsieur le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal:

- Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de : « travaux de défense contre la mer » auprès du Conseil Départemental.

## **APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL POUR LA PÉRIODE 2018-2021**

Monsieur le Maire rappelle que les Projets Éducatifs territoriaux (PEDT) ont été institués par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources pédagogiques d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et les activités organisées sur le territoire communal.

La commune de l'Île aux Moines s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014.

Un PEDT a été approuvé par le conseil municipal le 25 septembre 2015 pour la période 2015-2018, il arrive à échéance en juillet. Il convient donc de l'actualiser pour la prochaine période 2018-2021.

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation, pour la refondation de l'école de la république ;

VU le décret n°2013-77 du 24 Janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation ;

VU la délibération n° 14-07-04 du 24 septembre 2014 relative à la convention de mise à disposition des locaux de l'école pour les temps d'activités périscolaires ;

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver un nouveau PEDT annexé à la présente délibération pour la période de septembre 2018 à juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal:

- Approuve le PEDT présenté et de Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : VOTE COMPLÉMENTAIRE**

Monsieur le Maire indique que deux dossiers de subventions sont arrivés très tardivement, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir les examiner à titre exceptionnel.

Monsieur le Maire rappelle les règles que la Commission a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions.

Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n,
  - o Compte rendu de la réalité de la vie associative,
  - o Fourniture des comptes de l'année,
  - o Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations Iloïses qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire indique que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 et propose au Conseil municipal d'allouer aux associations ci-dessous les subventions suivantes :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT 2018</b>
Les Escales Musicales	2200€* 1000€ et 300 €par concert maximum 4
Sapeurs-pompiers de l'Île aux Moines	800 €

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal:

- Approuve le montant des subventions comme indiqué ci-dessus et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **TARIFS DE VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par un courrier en date du 25 novembre 2010 le conservatoire a autorisé la commune à vendre le bois coupé dans le cadre de la gestion courante de ces terrains.

Monsieur le Maire précise que la vente de bois a lieu sur site suite à affichage et que le nombre d'acheteurs est limité aux premières personnes inscrites et ce en fonction des quantités disponibles.

Le bois est vendu par stère (1m<sup>3</sup> apparent). Les bûches sont coupées en plus ou moins un mètre, de sorte que les acquéreurs doivent procéder à des travaux de recoupage et de fendage pour l'utilisation comme bois de chauffage. Le bois est à retirer au lieu et date qui sont indiqués par le Garde du Littoral.

Considérant qu'il est nécessaire de clarifier les tarifs et la livraison en reprenant une seule délibération qui annulera les précédentes (n°2011-018 du 4 mars 2011 et 12-08-07 du 19 octobre 2012) ;

Monsieur le Maire rappelle les tarifs et propose au Conseil municipal de les reconduire :

- Bois de groupe 1 (chêne, châtaigner, orme, fruitiers, merisiers) 50€ / stère,
- Bois de groupe 2 (saule, cyprès (cupressus)) 25 € / stère
- Livraison : 30 € par stère

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs présentés.

La séance est levée à 18h40.

Le 25 avril 2018 ;  
Le Maire, Philippe LE BÉRIGOT